



Versement pour mariage petit fils pers s/tutelle

Par Visiteur

Madame,Monsieur,

Ma mère est sous tutelle et je suis son tuteur, elle a 2 fils dont 1 auquel elle ne parle plus depuis plus de 15 ans mon fils se marie au mois de juillet, elle veut lui donner quelque chose 1500 €, c'est le seul petit fils qu'elle voit, elle l'a gardé, avant son accident(2009) elle lui faisait encore à manger tous les midis (les 3 autres de mon frère sont mariés, pas invités,n'existe pas pour eux)

GROS PROBLEME, mon avocate me fait comprendre que la juge ne donnera pas son accord,(alors qu'elle a de l'argent, et qu'elle va en percevoir accident de la route (piéton),et elle travaillait),pour plus tard maison retraite. elle est en colère, j'ai travaillé toute ma vie et maintenant je ne peux pas faire plaisir à qui je veux (elle se rend compte que c'est son fils qui ne sait jamais occupé d'elle, qui récupérera son argent tôt ou tard)pourquoi ne fait elle pas un geste de tendresse vis à vis de ma mère pour son petit fils, qu'elle adore et se sera le seul mariage auquel elle assistera.moi je n'ai pas besoin de cet argent et ma mère ne sera pas plus pauvre, je l'a trouve dure la juge. Comment faire?

Par Visiteur

Cher monsieur,

GROS PROBLEME, mon avocate me fait comprendre que la juge ne donnera pas son accord,(alors qu'elle a de l'argent, et qu'elle va en percevoir accident de la route (piéton),et elle travaillait),pour plus tard maison retraite. elle est en colère, j'ai travaillé toute ma vie et maintenant je ne peux pas faire plaisir à qui je veux (elle se rend compte que c'est son fils qui ne sait jamais occupé d'elle, qui récupérera son argent tôt ou tard)pourquoi ne fait elle pas un geste de tendresse vis à vis de ma mère pour son petit fils, qu'elle adore et se sera le seul mariage auquel elle assistera.moi je n'ai pas besoin de cet argent et ma mère ne sera pas plus pauvre, je l'a trouve dure la juge. Comment faire?

Pour le moment, il n'y a pas encore eu de décision judiciaire si?

Hormis, cette procédure d'ailleurs tout à fait légitime au regard de la situation, il n'y a pas moyen d'y déroger. Et si le juge refuse, c'est un peu peine perdue.

Très cordialement.